

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES

DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Président par le Conseil Communautaire du 07.07.2020, visée en Préfecture le 30.07.2020;
- Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique stipulant que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,
- Vu l'existence de 21 points de collecte regroupant un total de 84 cuves semi-enterrées de marque Engels implantées de 2008 à 2012 pour la collecte des déchets ménagers et valorisables sur le territoire de l'agglomération,
- Vu l'état d'usure du parc de conteneurs semi-enterrés de marque Engels mis en service à partir de 2008,
- Considérant le besoin de remplacer trois dômes très usés sur la totalité du parc qui en compte 84 unités,
- Considérant la spécificité du matériel et que seule la société Engels propose des dômes compatibles avec le parc de conteneurs semi-enterrés de marque Engels implantés en 2008 et dont le coût est inférieur au seuil des 40 000 € HT.

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu, sans publicité ni mise en concurrence préalables, une commande de 2 dômes dédiés pour le flux des ordures ménagères et 1 dôme dédié au flux des emballages ménagers pour réparer spécifiquement les équipements de marque ENGELS.

Le marché est créé pour une période de 4 mois.

Article 2 :

Le montant total de l'acquisition de ces équipements est de 7 445.00 € HT, soit 8 934,00 € TTC.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général 2024, chapitre 21.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Madame la Directrice du Nettoyement et de la Gestion des Déchets sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 18 décembre 2024

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le :
Publié ou notifié le :

07 JAN 2025

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)
Utilisateur : ACTES AGGLO

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **D2024_12_94**
 Objet : **Acquisition dômes conteneurs semi-enterrés**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2024-12-18 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes individuels
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
 Identifiant unique : 005-200067825-20241218-D2024_12_94-AI
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-200067825-20241218-D2024_12_94-AI-1-1_0.xml	text/xml	866 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_3850.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20241218-D2024_12_94-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	51.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 janvier 2025 à 11h29min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 janvier 2025 à 11h29min45s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 janvier 2025 à 11h29min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 janvier 2025 à 11h30min00s	Reçu par le MI le 2025-01-07

